

domaine bien découpé selon les juridictions. Les avocats étaient rarement autorisés à sortir des confins de leur secteur d'activité. Mais des décisions sur la liberté de circulation au sein de l'Union européenne et en vertu de la *Charte des droits* du Canada ont tracé une nouvelle voie. Les choses sont également différentes dans le nouvel ordre commercial mondial. Si la loi que vous interprétez ou appliquez découle de considérations internationales ou a des conséquences internationales, vous devez être au courant de cette dimension. Si les règles mondiales du commerce sont appliquées en partie à l'échelon national et ne se limitent pas aux relations entre gouvernements, vos avis doivent comprendre une analyse continue de ces règles. Si les tribunaux nationaux deviennent des agents locaux pour l'application des règles internationales, la relation entre le droit national et le droit international doit être reconnue explicitement. La pratique du droit est donc à l'épicentre du développement du droit commercial international.

Toutefois, même le meilleur mécanisme de règlement des différends, qu'il soit national ou supranational, ne peut fonctionner que si les règles elles-mêmes répondent à des impératifs commerciaux. Et, comme je l'ai mentionné, les leaders du G-7 à Halifax se sont déclarés déterminés à s'attaquer aux domaines où les règles demeurent déficientes. Mais nous, des gouvernements, travaillons à partir de nos capitales éloignées. Aussi, nous comptons sur vous, aux premières lignes, pour nous informer de l'évolution réelle des événements et de la réponse à donner. La profession juridique joue un rôle essentiel, non seulement pour aider à rédiger et à faire appliquer les règles, mais aussi pour jeter un regard stratégique sur la destination vers laquelle nous allons et pour suivre l'évolution des événements au fur et à mesure de leur déroulement. De nouveaux enjeux, par exemple le commerce et l'environnement, le commerce et la concurrence, l'emploi et les normes du travail, retiendront de plus en plus notre attention, tant à l'Organisation mondiale du commerce que dans les divers groupements régionaux.

Un dialogue constant entre la profession juridique, les entreprises et les gouvernements est essentiel pour qu'on puisse répondre intelligemment aux tendances économiques. Je compte beaucoup sur les prochaines conférences de Cambridge pour que toutes nos voies de communication demeurent ouvertes.

Merci.